

Genève, 7-17 novembre 2006

## **PROPOSITION DE MANDAT D'ÉTUDE DES SYSTÈMES À LASER**

Document présenté par l'Allemagne et la Suède

La troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination décide d'établir un groupe d'experts gouvernementaux ouvert à tous, chargé d'étudier les précautions qu'il serait pratiquement possible de prendre, par une amélioration de la conception des systèmes à laser militaires, pour éviter les cas de cécité permanente chez les personnes dont la vision est non améliorée.

-----

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.